

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 28 février 2019

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 28 février 2019, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Étaient présents : M. Peigner, Mme Manceau (arrivée à 21 h), M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mme Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier, M. Beunard et Mme Vilfeu.

Absents excusés : Mme Planchenault (pouvoir donné à Mme THERIAU), M. Pottier (pouvoir donné à M. Brunet) et Mme Hiland.

Secrétaire de séance : M. Daniel JARRY

Ordre du jour

- ☞ Laval Agglomération – Présentation du projet de statuts du nouvel EPCI issu de la fusion de Laval Agglomération et de la communauté de communes du Pays de Loiron
- ☞ Désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT
- ☞ Révision des tarifs communaux + loyers (multiservices et logement du 14, Rue des Lauriers donnant sur cour)
- ☞ Contrat entretien 2019 des terrains de football
- ☞ Demande révision montant subvention/classe de découverte école publique
- ☞ Compte rendu de la réunion de la commission des travaux du 22 janvier 2019
- ☞ Remplacement matériel informatique mairie + coordination jeunesse
- ☞ Ouverture de crédits en investissement
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2019

Il est tout d'abord fait part des remerciements de :

- T. PLANCHENAUULT pour la composition de fleurs offerte par la Municipalité lors du décès de sa maman,
- Mmes Burban, Fouillet, Fouquet et M. Mottier pour les vœux de la municipalité et le colis offert par le CCAS.

Une délibération décidant l'application d'un supplément de 4 € par enfant à la sortie du mardi 12 février 2019 au planétarium de Laval (pendant les vacances de février) a été rattachée à la précédente réunion (57 enfants de Montigné et d'Ahuillé y ont participé).

Puis le compte rendu est approuvé sans observation particulière.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. PEIGNER rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en vertu des délégations qui lui ont été accordées :

Droit de préemption urbain

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Contenance	Suite donnée
25/01/2019	Terrain constructible	Venage	AK 437	1 167 M ²	Renonciation

Devis

Elagage au lamier de la haie le long du terrain de football : acceptation de devis SALMON, d'un montant de 980 € HT soit 1 176 € TTC (ramassage des branches + broyage à la charge de la commune). A cette somme, il faudra rajouter le coût de l'intervention de l'entreprise LORIEUL pour l'élagage des plus grands arbres (pour rappel, la proposition L'OURY était de 4 635 € HT mais intégrait le ramassage)

Formation habilitation électrique : acceptation de la proposition INTERFORMAT, mieux-disante, d'un montant de 672 € TTC pour 2 agents (formation de base pour F. HOUDELIER et recyclage pour T. AUBERT).

Abattage chêne – Chemin du petit bois : contrairement à ce qui a été annoncé lors de la dernière réunion, le conseil municipal effectuera l'abattage du chêne mais proposera, au plus offrant, la vente du bois à débiter sur place. La date limite de remise des offres est fixée au lundi 11 mars 2019 (un avis sera porté sur internet et dans les commerces).

LAVAL AGGLOMERATION – PRESENTATION DU PROJET DE STATUTS DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DE LAVAL AGGLOMERATION ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOIRON

Les arrêtés préfectoraux du 27 février 2018 et du 26 octobre 2018 ont créé la nouvelle communauté d'agglomération, dénommée « Laval Agglomération » suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération de Laval et la communauté de communes du Pays de Loiron. Dans un 1^{er} temps, les services de l'Etat ont élaboré des statuts intégrés dans l'arrêté préfectoral du 27 février 2018. Ces statuts fixent les compétences obligatoires et facultatives de chaque communauté sans envisager une extension de ces compétences sur l'ensemble du périmètre du nouvel EPCI.

La proposition qui résulte des réflexions menées par les élus des 34 communes, sous forme d'ateliers, consiste à harmonier les compétences optionnelles et facultatives précédemment exercées par les deux EPCI, afin de les exercer sur l'ensemble du territoire.

Pour l'ex EPCI de Laval Agglomération, il n'y a pas de changement. Par contre, pour l'ex. Communauté du Pays de Loiron, la compétence optionnelle concernant le débroussaillage des sentiers de randonnée n'est pas reprise et est donc restituée aux communes. L'épicerie sociale, le relais d'assistantes maternelles (RAM) et la programmation culturelle sont territorialisés pour être exercées par le nouvel EPCI uniquement sur l'ex-pays de Loiron.

Le conseil communautaire ayant approuvé les statuts du nouvel EPCI lors de sa réunion du 14 janvier 2019, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération de l'EPCI, pour se prononcer sur les statuts portant transfert de compétences. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Ensuite, les nouveaux statuts seront arrêtés par le Préfet de la Mayenne.

Aussi, après avoir pris connaissance du projet de statuts du nouvel EPCI et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur les nouvelles compétences de Laval Agglomération.

☞ AUTORISE le Maire à signer tout document à cet effet.

LAVAL AGGLOMERATION – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Conformément à l'article 1609 C nonies IV du Code Général des Impôts, le nouvel EPCI doit mettre en place une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle a plusieurs missions, dont notamment l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, dont le nombre est déterminé par le conseil communautaire. Néanmoins, chaque commune doit avoir au moins un représentant.

Par délibération du 14 janvier 2019, sur proposition informelle des maires, le conseil communautaire a arrêté la composition de la CLECT. Au niveau de Montigné, il a été proposé de reconduire M. BELLANGER (qui en était déjà membre).

Aussi, après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ DESIGNÉ M. Patrice BELLANGER comme représentant de la commune à la CLECT de Laval Agglomération.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Fournitures scolaires

Le crédit « fournitures scolaires », alloué à chacune des écoles, est fixé pour l'année 2019 à 49,00 € par élève inscrit au 31/12/2018 (au lieu de 48,00 € en 2018)

Droit de stationnement – taxis

La redevance annuelle de stationnement pour chacun des 2 taxis installés sur la commune (MM. Roger et Miguel MARGERIE) est fixée à 48,00 € (au lieu de 47€ en 2018).

Droit de place/Commerçant : le droit de place des commerçants ambulants est fixé à 106 € par an (104 € en 2018).

Concessions cimetièrre

Le M² - 50 ans : 146 ,00 € (143,00 € en 2018)

30 ans : 90 ,00 € (88,00 € en 2018)

15 ans : 47 ,00 € (46,00 € en 2018)

Cavurne : 252,00 € (au lieu de 247,00 €) + 1 M² de terrain de concession trentenaire.

Installation plaque/Jardin du Souvenir : 23,50 € (soit 50 % du coût d'un M² de concession de 15 ans).

Montant du dédommagement dû par les propriétaires pour :

Chiens et chats errants

• capture et enfermement dans chenil communal : 26,00 € (au lieu de 25 €)

• transfert à la SPA : 70,00 € (au lieu de 65 €)

Equidés et autres animaux errants : 51,00 € (au lieu de 50,00 €)

LOYERS

Logement de la Rue des Ecoles : 95,95 € par mois avec effet au 1^{er} janvier 2019 (contre 94,31 € en 2018) – Augmentation de 1,74 % entre les indices de référence des loyers des 4^{ème} trimestres 2017 et 2018.

Immeuble Rue Joseph Peigner

- Logement de l'Etage : 472,29 €/Mois (au lieu de 464,22 €) au 1^{er} mars 2019, soit une augmentation de 1,74 % entre les indices de référence des loyers des 4^{ème} trimestres 2017 et 2018.

- Salon de coiffure : 324,76 €/Mois (loyer réactualisable au 1^{er} juin prochain lorsque l'IRL du 1^{er} trimestre 2019 sera connu)

- Studio du rez-de-chaussée : 274,89 € (loyer réactualisable au 1^{er} octobre 2019 lorsque l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2019 sera connu)

Multiservices

En application du bail en vigueur, le Conseil Municipal fixe le montant du loyer mensuel du multiservices, au 1^{er} janvier 2019, à 1 043,28 € HT au lieu de 1 018,73 € HT (majoration de 2,41 % en application de l'indice des loyers commerciaux des 3^{ème} trimestres de 2017 et 2018).

Site de la Forge

Maison donnant sur la cour : 409,93 € par mois (au lieu de 403,60 €) au 1^{er} janvier 2019 – Augmentation de 1,57 % entre les indices de référence des loyers des 3^{ème} trimestres 2017 et 2018

Maison donnant sur la rue des Ecoles : 397,06 € (loyer révisable au 1^{er} septembre 2019 lorsque l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2019 sera connu)

Garage individuel : 17,00 € par mois (location précaire)

Garage double : 29,00 € par mois (location précaire)

Location terrain 2^{ème} tranche – Nouveau Quartier – 137,00 € par ha et par an soit 205,50 € (location précaire portant sur 1 ha 63 a 05 ca)

Chaises et tables de l'ancienne salle des fêtes :

• Chaise : 0,60 € l'unité

• Table (planche sur tréteaux) : 1,00 € l'unité

CONTRAT ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL DE 2019

Au regard de la qualité du service rendu (interventions à la demande, prestations de qualité), le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat avec M. DOSSO et accepte son offre d'un montant de 6 852,00 € HT (contre 7 431,00 € HT en 2018), la différence de coût s'expliquant par le fait qu'il est interdit de traiter depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le contrat prévoit donc :

- les tontes avec ramassage et évacuation gazon (+ ou - 17 par an) des 2 terrains de football, des pelouses environnantes et de la bande engazonnée, Rue des Silènes, le long du CD 283 (5 966 € HT au lieu de 5 837 € HT),
- l'apport d'engrais gazon sur les 2 terrains, en mars, juin, septembre (886,00 € HT au lieu de 852,00 € HT).

Quant à l'aération des terrains, elle pourra être envisagée sur demande.

REVISION MONTANT SUBVENTION - CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil municipal a accordé une subvention de 1 636 € pour la classe découverte des 26 élèves de GS, CP et CE1 du 21 au 24 mai 2019. Or, suite à l'inscription en janvier 2019 de 2 nouveaux élèves en GS, le coût de la classe découverte passe de 6 544 € à 7 000 €. En conséquence, le Conseil Municipal décide de revoir le montant de la subvention et le porte à 1 750 €, montant correspondant à 25 % du coût du projet (+ 64 €).

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX du 22 janvier 2019

Travaux de 2^{ème} phase – Nouveau Quartier – Chemin du Coudray

Une simplification des prestations permettant d'obtenir une moins-value de 37 683,25 € sur le montant du marché et surtout de réduire l'entretien ultérieur des espaces publics est envisagée. Elle prévoit :

- Bordures béton en remplacement des bordures granit : - 10 840 € HT
- Enrobé en remplacement des pavés béton sablés et engazonnés : - 18 600 € HT
- Enrobé en remplacement des pavés autobloquant sur voirie : - 5 880 € HT
- Suppression de la résine pépite gravillon : - 2 002 € HT
- Enrobé en remplacement du sable stabilisé sur trottoir : + 361,25 €

L'entreprise EUROVIA, titulaire du marché, examine ces demandes et transmettra d'ici fin mars les coûts réactualisés.

Ces adaptations ainsi que le projet de nouvelle modification du règlement et du parcellaire (1^{ère} et 2^{ème} tranches) seront présentés aux habitants du lotissement fin mars/début avril.

A ces travaux, il faudra rajouter l'éclairage public dont le coût à la charge de la commune est de 14 220 € HT.

Projet Mayenne Habitat

Nouveau Quartier – Chemin du Coudray

L'architecte retenue pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction des 3 logements est Mme Sandrine POUGEAIS. Dans l'immédiat, la commune doit faire procéder au bornage des 2 bandes de terrain qui seront rétrocédées aux 2 propriétaires riverains au prix de 52 € TVA sur marge incluse.

Cœur de bourg

L'architecte retenu pour la maîtrise d'œuvre est M. LEBLANC de Changé.

Écoulement des eaux pluviales

Pont au Chat

Lors de l'hydrocurage effectué par l'entreprise SALMON, il a été constaté qu'un tuyau, sur une longueur de 10 mètres environ, est cassé au droit de l'entrée de la propriété de M. et Mme CHEVREUIL. Ces travaux de réparation sont à la charge du propriétaire et devront être réalisés rapidement. À défaut de réalisation dans les temps impartis, la commune les engagera mais aux frais du propriétaire.

Passage des Ecoles

La municipalité, sur proposition de la commission, souhaite se limiter à la réalisation des travaux suivants :

- arrachage des souches des sapins situés dans la propriété de M. DURAND,
- reprofilage du ruisseau,
- mise en place de 25 tonnes d'enrochement sur le côté du ruisseau

dont le coût est estimé par l'entreprise SALMON à 1 960 € HT. La municipalité solliciterait une participation du propriétaire à hauteur de 905 € HT (correspondant à l'arrachage des souches). Or, ce dernier semble réticent, considérant que les sapins ne font pas obstacle au passage de l'eau. Il n'est pas envisagé de demander de participation à M. et Mme HOUDOU (un simple reprofilage est prévu au fond de leur propriété).

La Municipalité ne souhaite pas, dans l'immédiat, effectuer des travaux au niveau du regard estimant que cela aurait pour effet « d'aggraver la servitude du fonds inférieur » (article 640 du code civil). En effet, elle estime que cet étranglement doit être traité en même temps que les problèmes d'évacuation des eaux pluviales de la Place Jean Bézier et de l'impasse des Aulnes. Il est également précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence « eaux pluviales en espace urbain » sera transférée à Laval Agglomération mais que les communes devront vraisemblablement participer à hauteur de 50 % du coût des travaux.

La Jarrière

Au vu de l'antériorité de ce dossier (l'étude d'évacuation des eaux pluviales effectuée par Hydratop date de 2013) et afin de palier à toute nouvelle inondation, le Conseil Municipal envisage d'accepter le devis de l'entreprise SALMON, d'un montant de 9 270 € HT, consistant à installer un écobox sur 115 mètres, à poser 2 regards « grille » et à réaliser un fossé.

Il s'agit là de la solution la moins onéreuse mais qui reste controversée au regard de certains élus (travaux sur domaine privé). Néanmoins, il est précisé que ces travaux ont bien pour objet d'évacuer les eaux pluviales du domaine public dont le volume a considérablement augmenté avec les aménagements de la RD 771 et les permis de construire autorisés par la commune.

Ces différents travaux permettront de traiter les points en cours d'études sur le mandat et viennent compléter d'importants travaux réalisés au cours des 10 dernières années (consécutivement aux orages de juillet 2012, juillet 2013 ...). La commission n'envisage pas d'engager de nouvelles études portant sur la gestion des eaux pluviales mais restera attentive à tout problème qui pourrait survenir.

Travaux sur chemins

Les travaux d'élagage sont terminés. Les travaux de curage de fossés sont en cours (réalisé à ce jour : Le Pont au Chat, Caccouault et chemin du Coudray).

REPLACEMENT MATERIEL INFORMATIQUE – FORMATION LOGICIEL NOETHYS

Le Conseil Municipal décide :

☞ de procéder au remplacement du matériel informatique de la Mairie et de la coordination jeunesse (matériel datant de 2013) et accepte le devis de LOGICIA décomposé comme suit :

- Poste secrétariat de mairie 1 620,50 € HT
- Poste accueil mairie 1 779,50 € HT
- Poste coordination jeunesse (incluant le logiciel petite vidéo – Pinnacle studio Plus ainsi que 2 douches pour l'utilisation du logiciel Noethys) 1 918,00 € HT

☞ d'opter pour l'achat de la licence MICROSOFT et non pour un abonnement annuel (montant inclus dans les sommes figurant ci-dessus),

☞ de solliciter une subvention auprès de la CAF pour les postes de la coordination jeunesse et de l'accueil du secrétariat,

☞ de retenir l'offre LOGICIA pour la sauvegarde délocalisée (coût : 769 € HT incluant l'installation),

☞ d'équiper la commune du logiciel de gestion NOETHYS pour la gestion des accueils de loisirs (matin/soir, petites vacances ...) et restaurant scolaire. Ce logiciel, conçu par un animateur d'accueil de loisirs, est gratuit et semble tout à fait adapté aux communes de – de 5 000 habitants,

☞ de prendre en charge la formation de 4 agents (Anne-Sophie, Sandrine, Sylvie et Mélody) aux 2 premiers modules auprès de Familles Rurales dont le coût est de 210 € par agent (ces formations auront lieu les 29 mars et 26 avril prochains). 2 autres modules sont prévus pour la mise en place du portail famille. Chaque enfant sera doté d'une carte qu'il devra scanner à son arrivée soit à l'accueil de loisirs, soit au restaurant scolaire. Ce logiciel, dont la mise en service en septembre prochain est souhaitée, se traduira par un gain de temps tant au niveau de la facturation que de la transmission des différentes données auprès des prestataires CAF, MSA

SECTION INVESTISSEMENT – OUVERTURE DE CREDITS

Préalablement au vote du budget primitif et en application de l'article L1612-1 du CDGT, le Conseil Municipal autorise la Mairie à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après :

Nomenclature	Désignation des dépenses	Montant
<u>Achat matériel</u> 2183-350	Matériel informatique	6 500,00
2184-350	Mobilier de jardin – Ecole Publique	1 200,00
<u>Subv. Equipement TE</u> 2041512	Territoire Energie 53 – Supplément pose lanterne Rue du Parc	1 800,00

Ces 9 500 € viennent se rajouter aux 57 300 € ouverts lors de la dernière réunion.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION « VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION et CULTURE » du 12 février 2019

Fête du jeu : elle se tiendra le samedi 30 mars 2019 et aura pour thème « l'île aux pirates ». Comme tous les ans, il est fait appel aux volontaires pour la bonne organisation de cette manifestation.

Ludothèque : il est enregistré une hausse de la fréquentation en 2018 qui va se confirmer en 2019 (nouvelles inscriptions depuis le déplacement de la ludothèque dans un espace plus accessible et plus lumineux).

Bibliothèque : 311 lecteurs actifs inscrits en 2018 (contre 273 en 2017). Le nombre de prêt est également en progression (6 980 en 2018 contre 6 436 en 2017). Depuis le transfert partiel de la compétence à Laval Agglo, se pose la question de savoir qui prendra en charge l'acquisition de nouveaux ouvrages : commune ou Laval Agglomération ?

Festival des Nuits de la Mayenne : il se déroulera le 02 août sur le site de l'ancienne usine à colle, aux Prés. Il est fait appel aux bonnes volontés pour l'organisation de cette manifestation (montage et démontage des gradins les 1^{er} et 03 août 2019).

Passage de la course cycliste des Boucles de la Mayenne à Montigné : l'horaire est décalé. En fait, la course traversera l'agglomération vers 13 h 15'.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Il est fait part de l'embauche de Mme Sandrine MAINGARD, actuellement secrétaire de Mairie à Ahuillé, à compter du 1^{er} mai 2019 (en remplacement de Chantal TRIBONDEAU).

REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES

Un état des travaux non réalisés a été établi par N. MANCEAU et S. BRUNET et remis au maître d'œuvre.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Peu de personnes (en dehors des élus) ont assisté à la réunion publique, organisée par la Gendarmerie, sur le dispositif de prévention de la délinquance (alors que ladite réunion avait été annoncée dans le bulletin municipal, sur internet, dans la presse et dans les commerces). 1 seule personne s'est portée volontaire pour assurer la fonction de référent.

Aussi, après discussion et au vu du peu d'intérêt exprimé par la population, le Conseil Municipal décide dans l'immédiat de surseoir à la mise en place du dispositif.

PRESENTATION DES BILANS FINANCIERS DES DIFFERENTS SERVICES MUNICIPAUX

Restaurant scolaire

Dépenses = 88 921,85 €

Recettes = 54 257,95 €

Participation communale de 34 663,90 € (contre 36 847,53 € en 2017). Le nombre de repas servis est toujours en progression (12 808 repas en 2018 contre 12 181 repas en 2017), ce qui représente une moyenne de 72 repas par jour (mercredi inclus jusqu'en juillet 2018). La participation de la commune est de 2,70 € par repas.

Accueils du matin et du soir, du mercredi et des petites vacances

Dépenses = 67 613,14 €

Recettes = 41 600,61 €

Participation communale de 26 012,53 € contre 11 227,61 € liée au dédoublement de l'accueil du matin et du soir de janvier à octobre 2018 pendant les travaux de redéploiement des locaux scolaires et périscolaires. Cette participation de 26 012,53 € se décompose comme suit :

- accueil du matin et du soir 15 139,52 €
- mercredi 6 308,50 €
(matin jusqu'en juillet et toute la journée à partir de septembre)
- accueil des petites vacances 4 564,51 €

Si l'on tient compte des aides CEJ, cette participation est ramenée à 23 262,09 € (8 316,74 € en 2017).

Accueil de loisirs de juillet

Dépenses = 22 518,14 €

Recettes = 12 574,07 €

Participation communale de 9 944,07 € pour 15 jours de fonctionnement (7 687,61 € en 2017/14 jours, 7 740,75 € en 2016/13 jours).

Cette participation est ramenée après déduction des aides CEJ CAF et MSA à 9 140,25 € (6 791,06 € en 2016)

Activités ados et pré-ados 12/16 ans

Dépenses = 1 595,18 € € (correspondant uniquement aux activités intercommunales de juillet et aux frais liés aux chantiers « argent de poche »)

Recettes = Néant – La participation des familles ayant participé aux activités intercommunales proposées par Ahuillé a été encaissée par la commune d'Ahuillé

L'an dernier, la participation avait été de 1 026,05 €.

TAP – Temps Activités Périscolaires– Période de janvier à juillet (retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018)

Dépenses = 12 729,78 €

Recettes = 6 942,91 € (Aides de l'Etat + prestations de service CAF)

Participation communale de 5 786,87 € (contre 8 980,78 € en 2017)

Conseil Municipal Enfants

Dépenses = 1 489,90 € (frais personnel encadrement + carnaval + transport visite cuisine de Cossé)

Recettes = 34,79 €

Participation communale : 1 455,11€

Relais Assistantes Maternelles

Dépenses = 8 216,55 €

Recettes = 6 137,53 €

Participation communale : 3 444,24 €

Autres services

Structure	Coût de fonctionnement		Observations
	Année 2018	Année 2017	
Bibliothèque municipale	5 765,38	6 370,45	
Ludothèque	5 276,71	3 721,44	
Cours de musique	0,00	7 779,77	Compétence intercommunale depuis le 1 ^{er} janvier 2018.

Les coûts annoncés pour la bibliothèque et la ludothèque ne tiennent pas compte des frais de fonctionnement des locaux.

Coordination jeunesse

Le coût du poste est de 17 221,84 € pour l'année 2018, ramené à 16 268,94 € après déduction des prestations CAF de 952,90 € (montant maximum que la commune pourra prétendre)

Globalement, la participation de la commune pour l'ensemble des services liés à l'enfance et à la jeunesse, après déduction des aides CEJ de la CAF et de la MSA, s'élève à 106 658,67 € (contre 102 405,52 € en 2017 et 85 808,21 € en 2016), montant en augmentation malgré le transfert de compétences des cours de musique.

Les aides perçues dans le cadre des CEJ se sont élevées à 6 620,95 € (contre 6 415,71 € en 2017 et 6 790,72 € en 2016)

Salles communales

Salles	Dépenses	Recettes (locations)	Observations
Salle de loisirs	12 239,02	5 917,20	Participation de 6 321,82 € (contre 5 954,45 € en 2017).
Verger	1 157,92	1 101,00	La salle a été utilisée jusqu'en octobre 2018 par l'accueil de loisirs
Athéna	3 639,27	0,00	Charges stationnaires
TOTAUX	17 036,21	7 018,20	Participation de 10 018,01 €

En ce qui concerne la salle de loisirs, il est mentionné un coût important des frais de chauffage et d'électricité (étude en cours par Laval Agglomération en vue d'obtenir des tarifs plus avantageux)

ACCUEIL DE LOISIRS DE JUILLET 2019

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la réservation des camps ci-après :

- Camp « découverte » à Pouancé (49) pour les 6/8 ans, du lundi 08 au vendredi 12 juillet 2019 (sarbacane, chasse au trésor, VTT, sports collectifs, atelier créatif gravure sur ardoises, etc.),
- Camp « splash » à Pouancé (49) pour les 9/11 ans, du lundi 15 au vendredi 19 juillet 2019 (structures gonflables sur l'eau, tir à l'arc, canoë-kayak, gyroscopes ou VTT),
- Stage équitation, sans hébergement, pour les 6/11 ans aux écuries d'Antho de Montigné, du 22 au 24 juillet.

Un bivouac pour les 3/5 ans et un camp ado pour les 12/16 ans itinérant en vélo sont prévus en intercommunalité avec Nuillé et Ahuillé (5 enfants de chaque commune pour le 1^{er} et 10 de chaque commune pour le second).

ACCUEIL DE LOISIRS – 3/11 ans – VACANCES DE PRINTEMPS 2019

L'accueil de loisirs fonctionnera la 1^{ère} semaine sur Montigné (du 08 au 12 avril) et sur Ahuillé la 2^{ème} semaine.

2 animatrices seront recrutées : Camille PEROU, la 1^{ère} semaine et Louise GRANGE, la 2^{ème} semaine.

Une sortie est prévue la 1^{ère} semaine à Terra Botanica à Angers où un supplément de 7 € par enfant sera sollicité auprès des familles, en plus des tarifs habituels.

Il est également prévu l'intervention d'une artiste plasticienne pour la réalisation d'une œuvre collective à l'aquarelle avec les enfants (s'agissant d'une maman de Laval qui inscrit ses enfants à chaque période de vacances, sa rétribution reste à définir).

La 2^{ème} semaine, la commune d'Ahuillé prévoit une sortie au festival des Mouillotins (un supplément de 8 € par enfant sera sollicité auprès des familles)

ECOLE PUBLIQUE – AMENAGEMENT EXTERIEUR

Les enseignants de l'école publique souhaitent améliorer l'environnement de travail des élèves et demandent à la Municipalité de se prononcer sur l'achat de :

• Mobilier de jardin (tables et bancs de jardin + peinture pour mobilier de jardin réalisé en palettes)	1 170,38 €
• Petit outillage de jardinage (griffes à fleurs, binettes, transplantoirs, râteliers à feuilles)	199,50 €
• Nécessaire à l'aménagement d'un potager (terreau, composteur, bordures à planter)	311,50 €
• Plants	208,25 €
	1 889,63 €

Après discussion et sachant que l'an dernier, l'école n'a présenté aucune demande d'achat de matériel d'investissement, le conseil municipal donne son accord et ce, malgré le fait que seul le mobilier pourra être imputé en section d'investissement.

COMpte Rendu du Conseil d'École du 07 février 2019

Sorties scolaires de l'année 2018/2019

- 1 – Zoo de la Flèche le 17 mai 2019 pour les élèves de PS/MS et CE2/CM où une subvention de 382,50 € a été accordée lors de la réunion de conseil du 20 décembre 2018,
- 2 – Classe Nature à Torcé-Viviers en Charnie pour les élèves du 21 au 24 mai 2019 pour les élèves de GS-CP et CE1 (activités autour des animaux et de la forêt)
- 3 – Vélo et camping à la base de loisirs de la Rincerie, les 4 et 5 juillet 2019, pour les élèves de CE2 et CM

Projet d'école – Coéducation

Ouverture des portes de l'école aux familles des élèves pour qu'elles puissent partager un moment du temps scolaire des enfants et aussi faire partager leurs compétences (réalisation d'une mangeoire, d'un nichoir à oiseaux, d'une maison décorative pour le potager.... , montage d'un conte musical, initiation à la sophrologie ...).

Effectifs à la prochaine rentrée scolaire

En raison d'une prévision d'augmentation des effectifs à la prochaine rentrée scolaire (81 élèves à ce jour), avec 24 élèves en PS/MS, 19 élèves en CP/CE1 et 27 élèves en CE2/CM, se pose la question des GS. Un aménagement entre les classes de cycle 1 et 2 est à trouver.

Questions diverses

Guichet unique Educonnect : Mis en place par les services de l'Inspection Académique, il permet aux parents d'avoir un accès au livret unique de leur(s) enfant(s)

Ménage des locaux scolaires : il est demandé une augmentation du temps de travail des ATSEM pour assurer notamment le nettoyage des vitres. Lors de la rencontre avec N. MANCEAU et P. BELLANGER, il a été précisé que la Municipalité a déjà attribué 229 heures de ménage de plus par an pour l'entretien des nouveaux locaux. Il n'est donc pas envisagé d'accorder des heures de ménage supplémentaire mais demandé de revoir la répartition des heures (notamment pendant les périodes de vacances scolaires)

Sécurité piétons au niveau du parking du bas : il est vivement conseillé aux automobilistes de se stationner en marche arrière afin de garder toute visibilité au redémarrage et surtout de limiter sa vitesse.

Devoirs des enfants allant à la garderie : Il est demandé que les enfants qui restent à la garderie après 18 h puissent faire leurs devoirs. Apparemment, c'est déjà le cas. Si besoin, les enfants pourront s'installer dans les locaux du RAM.

TULIB – ARRET A PORT-SEC

Depuis le 25 février 2019, un nouvel arrêt a été mis en place à La Prise Rolland (Port-Sec). En contrepartie, celui de la Rue des Primevères (au niveau du complexe sportif) a été supprimé.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Résultats du dernier recensement en comparaison des précédents

Année de recensement	Nombre de logements	Population recensée	Nombre moyen d'occupants par logement	Décomposition des logements*				
				T	RP	RS	LO	LV
2004	446	1 234	2,76	446	424	4	3	15
2009	486	1 272	2,62	486	456	4	3	23
2014	504	1 262	2,50	504	473	4	0	27
2019	552	1 322	2,39	552	517	4	3	28

* T (total) – RP (résidences principales) – RS (résidences secondaires) – LO (logements occasionnels) – LV (logements vacants)

Les résultats du recensement de 2019 seront officialisés au 01/01/2022 (la population municipale sera donc de 1 322 habitants à laquelle, il faudra rajouter la population comptée à part (étudiants ...) pour avoir la population totale).

CREATION MAISON ASSISTANTES MATERNELLES

Les 3 assistantes maternelles accompagnées de 2 élues et d'un agent de la PMI ont visité 3 logements de Méduane Habitat. Celui de la Rue du Verger semble le mieux convenir mais nécessitera des aménagements, au niveau du garage notamment. Cependant, le loyer est trop élevé : il est de 650 € alors que le maximum que se sont fixées les AM est de 550 € (contact sera donc pris avec Méduane Habitat pour une négociation portant soit sur le montant du loyer ou sur la prise en charge des travaux à réaliser). Il est probable qu'une participation à l'installation de cette MAM soit également déposée près de la Municipalité.

COMICE AGRICOLE

Il se tiendra à Montigné le 09 juin prochain. En accord avec les responsables, il est envisagé de l'organiser sur le 2^{ème} terrain de football. Or, ce lieu, malgré le fait qu'il soit bien situé par rapport au centre bourg, fait débat.

DIVERS

1 - Le cahier dénommé « des idées pour la France » qui avait été mis en place a été transmis aux services de la Préfecture. Une seule doléance, de portée locale, y a été enregistrée.

2 – Une réunion de la commission enfance se tiendra le 04 mars 2019

3 – Réunion commission des finances (préalable au vote du budget) : le 08 avril 2019.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 28 mars 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Visé par le secrétaire,
de séance,

Le Maire,

Signature des membres présents :

Michel PEIGNER	Nathalie MANCEAU	Serge BRUNET
Marie-Josèphe THERIAU	Patrice BELLANGER	<i>Absente excusée</i> Thérèse PLANCHENAU
<i>Absent excusé</i> Xavier POTTIER	<i>Absente excusée</i> Annie HILAND	Nathalie MARTEAU
Daniel JARRY	Laurence PELTIER	Gérard TRAVERS
Nathalie FORET-VETTIER	Jérôme BEUNARD	Sylvie VILFEU